#### **ADMINISTRATION**

#### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

#### Agence de la biomédecine

### Décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine fixant les tarifs applicables aux registres France greffe de moelle et EUROCORD

NOR: AFSX1630006S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1418-1 et suivants et l'article R.1418-1 et suivant;

Vu le décret nº 2005-42 du 4 mai 2005 relatif à l'Agence de la biomédecine;

Vu le décret du 22 décembre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine :

Vu la délibération n° 2007-13 du 3 juillet 2007 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la modification des tarifs du registre France greffe de moelle applicable à compter du 1er juillet 2007;

Vu la délibération n° 2010-17 du 30 novembre 2010 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la création des tarifs pour l'activité du registre EUROCORD;

Vu la délibération n° 2012-64 du 27 novembre 2012 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la modification du tarif de cession des unités de sang placentaire à l'international;

Vu la délibération n° 2013-04 du 2 avril 2013 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à l'évolution des tarifs des prestations réalisées par EUROCORD,

Décide:

#### Article 1er

De fixer les tarifs clients applicables par le registre France greffe de moelle de l'Agence de la biomédecine à compter du 1er janvier 2016 selon les montants annexés à la présente décision.

#### Article 2

D'appliquer un tarif de 350 € par unité de sang placentaire greffée, concernant la fourniture des données du registre EUROCORD aux banques de sang placentaire internationales ainsi qu'un complément de 50 € pour les données transmises dans le rapport annuel complémentaire.

#### Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, ainsi que son annexe, au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 4 janvier 2016.

La directrice générale, A. Courrèges

# Prestations facturées par l'Agence de la biomédecine au titre du Registre France Greffe de Moelle

#### PATIENTS NATIONAUX

#### **TARIFS TTC**

Applicables au 1er janvier 2016

#### INSCRIPTION SUR LE REGISTRE

	TTC
Inscription sur le Registre national	372,00 €
Inscription sur les Registres internationaux	845,00 €

### PRESTATIONS AVEC DES DONNEURS FRANÇAIS

L'Agence de la biomédecine ne re-facture aucune prestation de typages ou de prélèvement sur des donneurs français pour des patients français. Ces prestations sont facturées directement par les centres donneurs et préleveurs.

Toutefois, il est rappellé que les frais de transports des produits biologiques (échantillons sanguins, ADN, sérum...) pour des patients nationaux sont pris en charge par l'Agence de la biomédecine et sont re-facturés à prix coûtant.

### PRESTATIONS AVEC DES DONNEURS INTERNATIONAUX

Ces prestations sont re-facturées par l'Agence de la biomédecine sur la base des tarifs applicables par chacun des Registres internationaux (majorés d'une somme forfaitaire de 9 euros par facture traitée). Ces tarifs sont communiqués aux hôpitaux greffeurs français au fur et à mesure des informations fournies par les correspondants étrangers et sont donc susceptibles de varier en cours d'année.

#### Prestation facturée par l'Agence de la biomédecine au titre du REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE Unités de sang placentaire nationales

#### **PATIENTS NATIONAUX**

## TARIF TTC Applicable au 1er janvier 2016

Cession de l'unité de sang placentaire

Prix de cession d'une unité nationale de sang placentaire

10 000,00 €

Par ailleurs, il est rappelé que les frais de transport des unités de sang placentaire vous sont re-facturés à prix coûtant. Leurs montants variant en fonction des lieux d'enlèvement et de livraison.

#### REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE FRENCH REGISTRY OF UNRELATED STEM CELL DONORS

#### FEE SCHEDULE valid as of 1st JANUARY 2016

#### **INTERNATIONAL PATIENTS**

DESIGNATION		Euros (€)	Equivalent EMDIS code
Preliminary donor search		FREE	
Activation fee		FREE	
HLA class I typing			
Low resolution (2 digits)	loci A	100	L
	loci B	100	L
	loci C	100	L
Intermediate resolution	loci A	230	м
(NMDP code or high resolution) DNA typing	loci B	230	м
Carret Section of the Carret Spanish	loci C	230	М
High resolution	loci A	420	н
allelic level ≥ 4 digits without ambiguities	loci B	420	н н
allelic level 2 4 digits without ambiguities	loci C	420	.; Н
HLA class II typing			
Low resolution DNA typing (2 digits)	DRB1	100	L
	DQB1	100	L
Intermediate resolution	DRB1	230	М
(NMDP code or high resolution) DNA typing	DQB1	230	М
	DPB1	230	М
High resolution	DRB1	420	н
allelic level ≥4 digits without ambiguities	DRB3/B4/B5	420	н
	DQB1	420	н
	DPB1	420	Н
Other testing			
CMV	testing	35	
Sample procurement			
Blood sample	collection	250	
(including IDM testings)	shipment	VARIES	
Blood sample and freezing	collection	350	
(including IDM testings)	shipment	VARIES	
DNA	extraction	260	
(including IDM testings)	shipment	VARIES	
Stem cells collection		<del> </del>	
Marrow or PBSC	procurement	12 400	
If transport by FGM	fixed cost	500	
	courrier expenses	VARIES	
Cancellation fee		1 240	
Postponement fee		1 240	
Freezing of bone marrow	upon request	830	
Lymphocytes collection			
Unstimulated leucapheresis	per bag	2 860	
Cancellation fee		1 000	

#### REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE FRENCH CORD BLOOD BANK

#### FEE SCHEDULE valid as of 1st JANUARY 2016

#### **INTERNATIONAL PATIENTS**

DESIGNATION		Euros (€)	Equivalent EMDIS code
Preliminary donor search		FREE	
Activation fee		FREE	
HLA class I typing			
Low resolution (2 digits)	loci A	100	L
	loci B	100	L
	loci C	100	L
Intermediate resolution	loci A	230	М
(NMDP code or high resolution) DNA typing	loci B	230	М
	loci C	230	М
High resolution	loci A	420	н
allelic level ≥ 4 digits without ambiguities	loci B	420	н
	loci C	420	н
HLA class II typing			
Low resolution DNA typing (2 digits)	DRB1	100	L
	DQB1	100	L
Intermediate resolution	DRB1	230	М
(NMDP code or high resolution) DNA typing	DQB1	230	М
	DPB1	230	М
High resolution	DRB1	420	н
allelic level ≥4 digits without ambiguities	DRB3/B4/B5	420	н
	DQB1	420	н
	DPB1	420	н
DNA Specimen procurement		free	
	shipment	varies	
Cord blood unit procurement	per unit	20 500	
	shipment	varies	
Cancellation fee		1 350	